



N<sup>o</sup> 077

Le 11 avril 1990

## LE CANADA PROPOSE UNE STRATÉGIE POUR LA CRÉATION D'UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui à Genève que le Canada a proposé une stratégie qui déboucherait sur la formation d'une organisation mondiale du commerce. M. Crosbie discute de la proposition avec le directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), M. Arthur Dunkel, et avec des ambassadeurs commerciaux de plusieurs pays. Les détails de la stratégie proposée seront encore discutés lorsque M. Crosbie rencontrera des ministres de 28 pays au Mexique la semaine prochaine.

"Nous vivons à une époque pleine de défis et il faut nous assurer que nous avons l'architecture institutionnelle qui permette de relever ces défis," a déclaré le Ministre. "Les institutions multilatérales qui ont joué un rôle-clé dans l'évolution de la prospérité mondiale ont été créées à une époque de changements énormes à la fin des années 40. Nous sommes encore une fois à une croisée des chemins de l'histoire et nos politiques doivent nous permettre de relever ces défis. Une organisation mondiale du commerce devrait être une partie fondamentale du système commercial multilatéral."

La proposition canadienne est fondée sur l'attente d'un résultat important de l'Uruguay Round, qui élargirait la portée et la profondeur du système du GATT pour inclure l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle, les investissements, le textile et une amélioration des procédures de règlements des différends. La proposition est une stratégie institutionnelle complète qui repose sur des éléments qui font déjà partie de l'ordre du jour des négociations commerciales multilatérales.

"Je veux souligner une chose: nous n'aurons pas de raison d'avoir une organisation mondiale du commerce si nous n'avons pas de succès dans huit mois à Bruxelles. De même, la réussite qui je prévois nous obligera à résoudre les problèmes institutionnels complexes qui s'opposent à l'établissement de cette institution vitale", a déclaré M. Crosbie.

.../2

Le Canada a proposé un calendrier orienté vers l'action, selon lequel une décision de principes pour la création d'une organisation mondiale du commerce serait prise à la dernière réunion des ministres de l'Uruguay Round à Bruxelles en décembre. Des négociations détaillées suivraient, en vue de mettre au point un projet de traité pour la nouvelle organisation au plus tard mi-1991.

La stratégie canadienne propose un système de règlements des différends plus unifié, plus efficace et véritablement multilatéral qui réduirait la menace des mesures unilatérales. Un élément fondamental de la stratégie est une proposition canadienne sur le règlement des différends. Elle vise l'élimination des problèmes de retard et de blocage des décisions des groupes spéciaux du GATT grâce à l'adoption d'un système de procédures d'examen et d'appel des décisions des groupes spéciaux, sur la base de l'expérience de l'Accord de libre-échange. Cette proposition énonce aussi des procédures particulières pour l'application de décisions des groupes spéciaux.

"Les pays auront recours de plus en plus à des mesures unilatérales, à moins qu'il existe une méthode forte et centrale pour résoudre les différends commerciaux," a déclaré M. Crosbie.

Il a ajouté que les accords régionaux de libéralisation des échanges, comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis et la décision d'éliminer les barrières commerciales internes en Europe, doivent être complétés par un système commercial multilatéral fort.

M. Crosbie a précisé: "De tels accords traduisent le fait que l'on est de plus en plus conscient que la libéralisation des échanges contribue de façon importante à la croissance économique."

La stratégie canadienne propose aussi un cadre institutionnel qui permettrait une meilleure cohérence entre les politiques monétaires, commerciales et financières. L'organisation mondiale du commerce pourrait travailler en collaboration avec les autres grandes organisations économiques internationales, soit le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

"Nous vivons dans un monde où l'interdépendance économique va s'accroissant. Nous devons nous donner les moyens de coordonner les politiques économiques pour profiter de cette interdépendance et réaliser une croissance économique soutenue," a souligné M. Crosbie.

Dans le cadre de l'Uruguay Round, le Canada a joué un rôle-clé dans les négociations sur le fonctionnement du système du GATT et sur les procédures de règlement des différends. La stratégie canadienne repose entre autres sur les progrès accomplis dans ces domaines, ainsi que sur l'expérience tirée de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, particulièrement en matière de règlement des différends.

"La vigueur économique du Canada, comme celle de nombreux autres participants à l'Uruguay Round, est tributaire des exportations," a déclaré M. Crosbie. "Nous voulons, comme ces pays, un système commercial fort et renouvelé qui garantira l'accès aux marchés. Dans les prochains mois, je collaborerai étroitement avec mes collègues d'autres pays afin de réaliser cet objectif."

Les modalités de la proposition canadienne seront présentées et discutées à la Réunion informelle des ministres du Commerce qui se tiendra au Mexique du 18 au 20 avril.

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec:

Paul Benoit  
Secrétaire de presse  
Cabinet de M. Crosbie  
(613) 992-7332

**DOCUMENT D'INFORMATION A L'INTENTION DES MEDIAS  
LE CANADA PROPOSE UNE STRATEGIE VISANT LA CREATION  
D'UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

Le Gouvernement du Canada est d'avis que les règles et institutions commerciales régissant actuellement le commerce international doivent faire l'objet d'une réforme substantielle. A cette fin, le Canada propose la mise en place, dans le cadre de l'Uruguay Round, d'une stratégie destinée à renforcer le système commercial multilatéral. Partant du principe que les résultats des négociations dans tous les domaines-clés - agriculture, accès aux marchés, services et règles commerciales - seront substantiels, le Canada propose un ensemble global de réformes institutionnelles. Ces réformes permettraient de doter le système du GATT des moyens de faire efficacement face aux défis commerciaux, économiques et politiques qui se poseront au cours des années 90 et au-delà.

**SITUATION DU COMMERCE MONDIAL**

En septembre 1986, les ministres de 96 pays approuvaient la Déclaration de Punta del Este lançant l'Uruguay Round et convenaient de la nécessité de renforcer d'urgence le cadre institutionnel et les procédures de règlement des différends du système du GATT.

Depuis, des changements rapides et dynamiques se sont produits sur la scène politique et économique mondiale, dont:

a) L'augmentation du nombre de pays membres du GATT

Le GATT qui, au début était un club relativement restreint regroupant les grands partenaires commerciaux, s'est transformé peu à peu pour devenir une organisation universelle. Depuis la fin du Tokyo Round, en 1979, 14 pays (dont le Mexique) ont adhéré au GATT, qui compte à présent 97 membres. Bien qu'il y ait lieu de s'en réjouir, cet accroissement du nombre des membres signifie des contraintes supplémentaires pour le fonctionnement même du GATT.

b) Les changements en Europe de l'Est

Les énormes changements politiques qui bouleversent actuellement les pays de l'Europe de l'Est donnent lieu à des ajustements rapides des économies de ces pays. Il faut trouver des moyens d'aider efficacement ces nouvelles économies de marché à s'insérer dans le système commercial mondial.

c) Les pays en développement

Presque tous les grands pays en développement font maintenant partie du GATT. Ils participent activement à tous les aspects de la Ronde Uruguay. Ces pays ont besoin d'un système commercial ouvert et solide afin de satisfaire à leurs objectifs en matière de développement au moyen d'une croissance générée par les exportations. A leurs yeux, un système multilatéral efficace est le seul moyen de se protéger contre la menace que constitue l'adoption possible de mesures de rétorsion unilatérales par les grandes puissances économiques.

d) Les accords régionaux

Dans ce monde de plus en plus interdépendant, les pays en quête de solutions régionales aux puissants changements économiques, technologiques et industriels qui s'opèrent aujourd'hui sont de plus en plus nombreux. Cela reflète la reconnaissance croissante de ce qu'un commerce ouvert apporte une contribution majeure à la croissance économique.

L'an dernier, le Canada a conclu avec son principal partenaire commercial, les États-Unis, un accord de libre-échange compatible avec le GATT.

L'intégration et l'expansion de l'Europe posent aussi de nouveaux défis au reste du monde.

De même, la croissance soutenue de l'économie japonaise et l'accession rapide au statut de région industrialisée de l'Asie-Pacifique, si elles donnent lieu à des débouchés considérables, posent aussi des risques pour le système commercial à moins que l'on ne trouve un moyen de veiller à ce que ces économies soient ouvertes au commerce des biens et services selon des règles loyales et équitables.

Le ciment qui maintient ensemble ces pays commerçants, c'est le système du GATT.

e) L'unilatéralisme

Dans notre monde en évolution rapide, les grandes puissances, ont parfois recours ou menacent de recourir à des mesures unilatérales contre certains pays dont les pratiques commerciales sont perçues comme étant inéquitables et déraisonnables. Le nouveau système commercial mondial doit prévoir en matière de règlement des différends des procédures multilatérales efficaces qui serviront à dissuader les grandes puissances de brandir de telles menaces.

f) Le règlement des différends

Le bon fonctionnement du GATT dépend d'un système de règlement des différends à la fois solide et efficace. En l'absence d'un tel système multilatéral et crédible, les progrès accomplis au niveau de l'ouverture des marchés internationaux et de l'amélioration des règles commerciales risquent fort d'être compromis.

STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

L'Uruguay Round est pour le Canada une occasion unique d'élaborer une stratégie institutionnelle globale pour la création d'un nouveau système commercial mondial. Plusieurs des aspects de cette stratégie reposent sur les négociations actuellement en cours à Genève. La stratégie proposée supposerait l'incorporation dans une nouvelle organisation mondiale du commerce à part entière des éléments que sont la surveillance de la politique commerciale et le règlement des différends.

L'initiative canadienne prévoit la prise d'importantes mesures pour obtenir l'établissement d'une nouvelle organisation mondiale du commerce. Premièrement, un programme de travail doit être mis en place pendant le Cycle afin que la Réunion ministérielle de Bruxelles puisse décider de créer une organisation mondiale du commerce. Deuxièmement, la mise sur pied d'une telle organisation devrait faire partie de l'ensemble des mesures législatives qui devront être approuvées pour la mise en oeuvre des accords issus des NCM.

L'initiative institutionnelle canadienne comprend les éléments suivants:

1. Transparence/Surveillance

Les règles du GATT et les obligations légales sont appliquées aux activités privées par le biais des lois, des réglementations et des politiques qu'adoptent les gouvernements. Pour être efficaces, ces lois et politiques commerciales nationales doivent être transparentes et facilement compréhensibles pour le secteur privé.

Le suivi des politiques et pratiques commerciales nationales est également important pour garantir au mieux le respect des règles commerciales internationalement convenues. Les ministres devraient confirmer la décision prise à Montréal de mettre sur pied un Mécanisme d'examen des politiques commerciales, qui devrait devenir un élément permanent du système du GATT.

## 2. Règlement des différends

Des améliorations ont été apportées au mécanisme du GATT pour le règlement des différends lors de la réunion ministérielle de Montréal, mais d'autres changements importants restent nécessaires pour permettre au GATT de relever les défis du nouvel environnement commercial.

Le Canada propose une approche du règlement des différends qui souligne la nécessité d'élaborer un système cohérent et intégré pour éliminer la fragmentation des procédures de règlement des différends dans le cadre du GATT. L'un des éléments-clé de l'approche est d'éliminer la possibilité pour un pays de bloquer l'adoption d'un rapport ou de refuser d'appliquer les conclusions d'un groupe spécial. Pour en arriver à cette fin, l'approche recommande l'établissement d'un processus de révision des rapports de groupes spéciaux ainsi qu'une procédure d'appel, deux mécanismes que ne prévoit pas actuellement le GATT.

Pour éliminer le recours aux mesures unilatérales de rétorsion, le Canada propose aussi des procédures multilatérales spécifiques pour la mise en application des décisions et pour l'imposition des sanctions autorisées lorsque des pays refusent de se conformer à des décisions légalement contraignantes.

## 3. Organisation mondiale du commerce (OMC)

Les importants résultats attendus de l'Uruguay Round ne peuvent être adéquatement accommodés dans la structure provisoire existante que constitue le GATT. Les politiques commerciales qui seront élaborées après l'achèvement de l'Uruguay Round seront complexes et ne pourront être adéquatement gérées dans le cadre de l'actuel système du GATT.

Le GATT actuel n'est pas une organisation internationale dotée d'une structure institutionnelle et d'un statut juridique officiel. N'étant jamais entré en vigueur, l'Accord général ne continue d'être appliqué que par le biais du Protocole d'application provisoire de 1947. Sa structure décisionnelle ne permet pas de refléter les besoins des pays membres.

Il est temps que ce grand accord multilatéral qui régit les relations commerciales entre les nations devienne une organisation internationale en bonne et due forme. L'achèvement de l'Uruguay Round donne au GATT une chance unique d'effectuer une telle transformation.

4. Renforcement des liens entre questions  
commerciales et financières

La globalisation croissante de l'activité économique et les complexités de l'interdépendance économique internationale nécessitent une meilleure coopération entre les trois grandes institutions économiques internationales que sont le GATT, le FMI et la Banque mondiale. Afin de donner plus de cohérence aux politiques économiques globales, les pays doivent chercher à renforcer le GATT en tant qu'institution internationale.

\*1973-79

### Tokyo Round

- Réponse aux instabilités commerciales et monétaires et aux problèmes posés par les barrières non tarifaires
  
- Résultats sur les droits de douane et les mesures non tarifaires
  
- Accords et arrangements issus des ncm
  - . Subventions et mesures compensatoires
  - . Aéronefs civils
  - . Licences à l'importation
  - . Evaluation en douane
  - . Code antidumping révisé
  - . Arrangements relatifs aux produits laitiers et à la viande bovine
  - . Marchés publics
  - . Obstacles techniques au commerce
  - . Amélioration du cadre juridique pour la conduite du commerce mondial

\*1986-90

### Uruguay Round

- Réponse à:
  - l'intensification du protectionnisme
  - l'émergence des économies nouvellement industrialisées
  - la nécessité de réformer le commerce des produits agricoles
  - l'apparition de nouveaux thèmes comme le commerce des services et la propriété intellectuelle
  - la remise en cause de la crédibilité du GATT
  
- Engagement des négociations: Punta del Este  
sept. 1986
  
- Examen mi-parcours: Montréal  
déc. 1988
  
- Réunion ministérielle de clôture: Bruxelles  
déc. 1990
  
- Développements depuis Punta del Este:
  - . Evolution politique et économique de l'Europe de l'est
  - . Intensification du régionalisme
  - . Unilatéralisme
  - . Rôle des pays en développement
  - . Accroissement du nombre des membres du GATT, dont le Mexique

**URUGUAY ROUND:**

**Les progrès réalisés**

*1946-47	Conférences sur l'organisation du commerce et sur la négociation tarifaire multilatérale
*1948	Le GATT entre provisoirement en vigueur en janvier 1948 - Charte de la Havane
*années 1950	Trois rondes de négociations tarifaires - Conférence d'Annecy - Conférence de Torquay - Conférence de Genève
*1960-61	Dillon Round - Réponse à la formation des CE (6) - Négociations tarifaires
*1963-67	Kennedy Round - Réponse à la persistance de droits de douane élevés et à la possibilité que le R.-U. adhère à la CE - Réductions tarifaires globales - Code antidumping - Accord sur les céréales